

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de présenter la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Veuillez fournir une facture

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des soins	Coefficient			
				Coefficient des travaux <input type="text"/> Montant des soins <input type="text"/> Début d'exécution <input type="text"/> Fin d'exécution <input type="text"/>		
O.D.F. Prothèses dentaires	Détermination du coefficient masticatoire			Coefficient des travaux <input type="text"/> Montant des soins <input type="text"/> Date du devis <input type="text"/> Fin d'exécution <input type="text"/>		
DROITE	CHE	H	G	<table border="1"> <tr> <td>25533412 00000000 00000000 35533411</td> <td>21433552 00000000 00000000 11433553</td> </tr> </table> <p>(Création, Remont, adjonction) thérapeutique, nécessaire à la profession</p>	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553
25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553					

A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Mme 230	ACCUEIL
BATAL MHAMMED	RETRAITÉ
Fonction RETRAITÉ	Phones 0661514234
Mail	

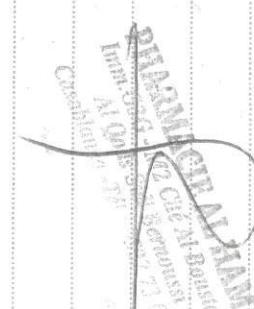
MEDECIN	Prénom du patient		
Adhérent <input type="checkbox"/>	Conjoint <input checked="" type="checkbox"/>	Enfant <input type="checkbox"/>	Age
Nature de la maladie			

S'agit-il d'un accident : Causes et circonstances		
Nature des actes Nbre de Coefficient Montant détaillé des honoraires		

PHARMACIE	Date
Montant de la facture	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES Date	
Désignation des Coefficients	Montant détaillé des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX Date			
Nombre			
AM	PC	IM	IV
Montant détaillé des Honoraires			

Médicament - ou orthopédie									
09.4.19									
 <p>ALAIN AL-BAIGIANE 77 Cte Al-Baigiane 75007 Paris Al-Quds Al-Quds Custodian</p>									
4984.20									

Instructions à suivre par les assurés pour faciliter le traitement des dossiers

1. Les noms et prénoms de la personne malade doivent obligatoirement être portés par les praticiens eux-mêmes, sur chaque pièce transmise.
2. Les pièces « Maladie » doivent nous être transmises dans les 30 jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
3. Les ordonnances pour traitements spéciaux doivent préciser le nombre et la nature des traitements ainsi que le coefficient y correspondant et détail d'honoraires.
4. Les factures de pharmacie et les notes de frais d'analyse ou de traitements spéciaux doivent toujours être accompagnées des ordonnances du médecin qui les a prescrite ainsi que des photocopies des résultats d'analyses biologiques ou des comptes rendus d'exams radiologiques.
5. Les prospectus et les P.P.M (Prix Public Maroc) concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
6. Afin de proroger la garantie des enfants âgés de plus que 21 ans, l'assuré doit produire annuellement un certificat de scolarité correspondant à l'année d'assurance considérée.
7. Dans le cas où le conjoint de l'assuré ne bénéficierait d'aucun régime de prévoyance, merci de demander le questionnaire relatif à la prise en charge du conjoint et/ou des enfants. Ce document doit nous être retourné dûment rempli et accompagné des pièces justificatives nécessaires.
8. Intervention chirurgicale : En cas d'intervention chirurgicale, merci de faire indiquer sur la note de la clinique :
a. Les honoraires du chirurgien ainsi que le coefficient « K » correspondant à l'intervention ;
b. La ventilation des frais annexes, aide anesthésie, etc ;
c. Le nombre de jours d'hospitalisation ;
d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.
9. Maternité : le versement de l'indemnité forfaitaire de maternité s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
10. Accident : en cas d'accident, merci d'en préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.
11. Traumatisme : une lettre explicative précisant les causes et circonstances, date, heure et lieu de l'accident de la voie publique, merci de joindre une photocopie du procès-verbal de la police ou de la gendarmerie.
12. Optique : la déclaration doit comporter la prescription médicale de la facture acquittée de l'opticien précisant les références des verres achetés selon le tarif des opticiens en vigueur au Maroc.
13. Pli confidentiel : dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci d'en préciser la nature sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseil de la compagnie.
14. Cas de grossesse : aussitôt qu'une grossesse est diagnostiquée, la déclaration doit nous en être faite immédiatement. À la naissance, merci de nous transmettre un extrait d'acte de naissance du (ou des) nouveau-né(s).
15. Réclamations : toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai d'1 mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.



Déclaration maladie n° 11171

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie		Date du dépôt du dossier
Numéro du bordereau		
Numéro du sinistre		
Matricule de l'assuré	1402	Cachet de l'entreprise
Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc		

À remplir par l'assuré

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)	Hessoudi Souad
Date des soins	290319
Montant des frais exposés	5321,00
Signature de l'assuré	

À remplir par le médecin

Nom et prénom du malade	N° Hessoudi Souad
Lien de parenté	
Age du malade	
Nature des soins	du bby
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le renseignement sous p l'attention de notre médecin-conseil.	

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »	
Cachet de la cellule « traitement »	



réinventons /
l'assurance et l'épargne

Quittance de remboursement

Maladie-Maternité

Société : BAMY TRUCKS MAROC
 Contrat n° : 010 190078 00
 N° d'affiliation : 001402
 Matricule société : 000000
 Assuré : MESSOUDI SOUAD
 Bénéficiaire : MESSOUDI SOUAD

N° de sinistre : 19130999
 N° dossier :
 Date de survenance : 29/03/2019
 Date de traitement : 15/04/2019
 Date de remboursement : 15/04/2019
 OUZIT

Nature des prestations	Dépense réelles en dh	Base de remboursement	Cot. (nbre.)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULTATION GENERAL	150,00	150,00	000	85,00	0,00	127,50
ANALYSES B	386,80	386,80	000	85,00	0,00	328,78
MEDICAMENTS	4.784,20	4.784,20	000	85,00	0,00	4.066,57
Total	5.321,00	5.321,00			0,00	4.522,85
Observations :	Trait par victozza*3+asdo*9+crestor*3+d-cure*1					
Informations :						

03/19

Réf. :P10 1006

AXA Assurance Maroc : 120-122, Avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc
 Téléphone : +212 (0) 5 22 88 92 92 - Fax : +212 (0) 5 22 88 91 88 - internet : www.axa.ma

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances
 S.A. au capital de 900 000 000,00 dh - R.C. 34221 Casablanca - Patente 35502711 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255 - ICE 000083794000087

Dr. Souad OUZIT

Médecine générale

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Montpellier
En Diététique et Diabétologie

الدكتورة سعاد أوزيت

الطب العام

حاصلة من كلية الطب بموتيولي
على دبلوم جامعي في التغذية وداء السكري

Casablanca le: 29/13/19

الدار البيضاء في:

MME MESSOUDI SOUAD

Analyses :

HBA1C

Cholestérol T, HDL, LDL TG

LABORATOIRE TAZI
TAZI Mohamed
BIOLOGISTE
78, Rue d'Alger - Casablanca
Tel: 0522 27 22 02 fax: 0522 27 64 56

à 16h30

Rendez vous le:

29/14/19

Dr Souad OUZIT
Médecine générale

373 شارع صهيب الرومي الطابق الأول - منصور 3 البرنوصي / البيضاء - الهاتف : 05 22 73 72 72
373, Bd, Souhaib Erroumi 1er Etage Mansour III-Bernoussi - Casa - Tél.: 05 22 73 72 72

Dr. Souad OUZIT

Médecine générale

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Montpellier
En Diététique et Diabétologie

الدكتورة سعاد أوزيت

الطب العام

حاصلة من كلية الطب بجامعة
على دبلوم جامعي في التغذية وداء السكري

Casablanca le : **04 avril 2019** الدار البيضاء في

Mme MESSOUDI SOUAD

732500 x3

victoza

1.2 UI

ADO 850

1.1.1

296,10 x3

CRESTOR 5 MG

1 CP LE SOIR

4960

D CURE F 100.000UI

1 AMP/MOIS

Traitement pendant : 3 Mois

T: 4784.20.

PHARMACIE AL HAMED
Immeuble 373 - M2 Cité Al Rousane
Al Qads Sidi Bernoussi
Casablanca - Tél: 0522 73 03 71



Rendez vous le :

373 شارع صهيب الرومي الطابق الأول - منصور 3 البرنوصي / البيضاء - الهاتف : 05 22 73 72 72
373, Bd, Souhaib Erroumi 1er Etage Mansour III-Bernoussi - Casa - Tél.: 05 22 73 72 72

LABORATOIRE TAZI D'ANALYSES MEDICALES

78, Rue d'Alger - CASABLANCA

Tél. : 0522 27 28 08 - 27 53 88 - 27 52 39 . Fax : 0522 29 64 86

LF 40 30 32 50

ICE 001656516000089 INPE: 093001246



TP : 35 504 101 - CNSS : 1121946 - R.C. : 187112 01

Casablanca le 30 mars 2019

Madame MESSOUDI SOUAD

FACTURE N°	291700
------------	--------

Analyses :

Chimie : Hémoglobine glyquée -----	B	100	
Chimie : Cholestérol total -----	B	30	
Chimie : Cholestérol HDL+LDL -----	B	80	
Chimie : Triglycérides -----	B	60	Total : B 270

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	386,80 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois Cent Quatre vingt Six Dirhams et Quatre vingt Centimes

LABORATOIRE TAZI
TAZI Mohamed
BIOLOGISTE
78, Rue d'Alger - Casablanca
Tél: 0522 27 28 08 Fax: 0522 29 64 86



Docteur SOUAD OUZIT
373, Boulevard Souhaib Erroumi
1er étage, Mansour III, Sidi Bernoussi
CASABLANCA
Examen du 30/03/19 - Edité le 30/03/19

Madame MESSOUDI SOUAD

Réf. : 19C1555

Page : 1/1

ANALYSES

RESULTATS

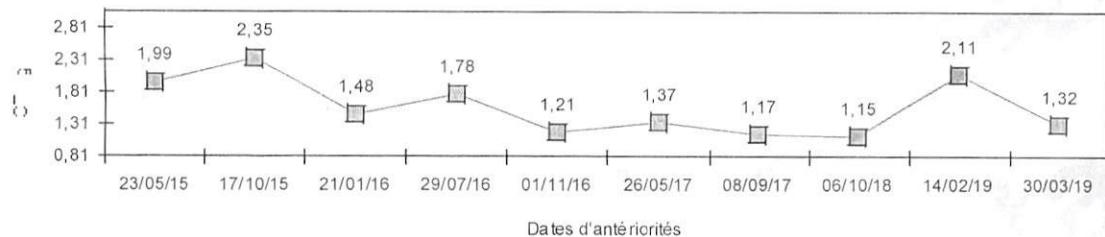
UNITES

NORMALES ANTECEDENTS

BIOCHIMIE (AUTOMATE ROCHE COBAS 6000)

HEMOGLOBINE GLYQUEE - Hb A1 C ----- 5,5 % 4 - 6,3 05/01/2019 5,9

CHOLESTEROL TOTAL ----- 1,32 g/l 3,40 mmol/l 1,5 - 2 14/02/2019 2,11



Dates d'antécédents

CHOLESTEROL HDL ----- 0,40 g/l 1,03 mmol/l > 0,4 0,43

CHOLESTEROL LDL ----- 0,71 g/l 1,83 mmol/l 1,49

TRIGLYCERIDES ----- 1,06 g/l 1,21 mmol/l 0,35 - 1,35 0,96

LABORATOIRE TAZI
TAZI Karim
BIOLOGISTE
d'Algier - Casablanca
Tél: 0522 27 28 08 - Fax: 0522 29 64 86